

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014**

Le seize octobre deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 08/10/2014

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET - André Marie FORRIERE- Franck LEFEBVRE – Gisèle GARREAUD TAISNE- - Raymond DENHEZ - Chantal MAILLY WAEYENBERGE - Marie-Françoise DELLOUE JETTE- Isabelle GALLOIS- Agnès PETYT POULET - Laurent HUTIN- Pascale BENGIN -- Jérôme MELI- Julien LALAUX- Monique MILHEM HIBOUX - Logan RAMETTE

**Absents excusés** : Annie PATTE CAMBAY qui donne procuration à Daniel FIEVET

Floriane THIELAIN qui donne procuration à Laurent HUTIN

Absents non excusés : Yves WAYEMBERGE - Christophe FERON

***Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 15***

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance, il est 20H01.

Le conseil désigne Logan RAMETTE comme secrétaire de séance.

## **1. ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE L'ENSINET**

Dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Serain et de Premont, les conseils municipaux des communes situées à moins de 6kms doivent émettre un avis.

Le dossier est resté à disposition du public depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 ainsi que pour les conseillers municipaux.

Le Maire présente à nouveau le dossier et les plans au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipaux émet un avis favorable à l'exploitation du parc éolien de l'Ensinet par 14 voix POUR et 3 CONTRE.

## **2. MESURES COMPENSATOIRES -ECOTERA**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la société ECOTERA concernant les mesures compensatoires pour le projet éolien. L'enveloppe minimale attribuée pour chaque éolienne est en négociation tout en sachant que le projet n'est pas pour l'instant autorisé.

Monsieur LALAUX sollicite une précision quant au contenu de l'article paru le 12/10/14 dans la Voix du Nord. Que se passerait-il si la 4C ne versait pas sa participation d'au moins 30% ? Le Maire lui répond que la phase de négociation étant toujours en cours, et rien n'étant arrêté, il ne peut donner aucune réponse à ce jour dans le cadre de cette hypothèse. Le conseil serait amené à se prononcer dans ce cas.

## **3. AVIS DE PRINCIPE- CESSION TERRAIN A GRT**

Le Maire explique au conseil que GRT se proposerait d'acquérir la pointe du terrain situé rue de Cambrai au niveau de la cabine de distribution. Le Maire a donné un accord de principe verbal dans le cadre de sa délégation. Reste à GRT de se positionner sur cette transaction qui se ferait très certainement à l'euro symbolique + frais de notaire et publications.

Le Maire demande au conseil son avis. Le conseil donne son accord à l'unanimité sous réserve que la commission de sécurité qui doit se rendre sur place prochainement n'y trouve la nécessité d'y faire une place de stationnement.

## **4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLETC**

Il convient, à la demande de la 4C, de désigner au sein du conseil municipal un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – CLETC.

Le conseil, après avoir pris les candidatures, désigne Mr Daniel FIEVET pour le représenter au sein de la CLETC.

## 5. OUVERTURE DE POSTE

Le Maire explique au conseil d'un poste d'adjoint administratif avec fonction d'ASVP a été ouvert en juin 2011. Depuis ce moment l'agent qui occupe ce poste donne toute satisfaction. La sécurité est assurée au niveau des écoles, des bâtiments publics, les contrevenants sont verbalisés.

L'idéal serait d'ouvrir un poste de policier municipal dans lequel serait détaché l'ASVP. Celui-ci devra suivre une formation initiale d'application de six mois.

Lorsqu'il aura deux ans d'exercice, l'agent pourra demander son intégration dans le grade de policier municipal.

Après délibération le conseil décide par 16 voix POUR et 1 CONTRE de :

- Créer un poste de **Gardien de police municipale** à compter 1<sup>er</sup> janvier 2015
- D'instaurer à la même date **l'Indemnité Spéciale de Fonction** (décret 97-702 du 31/75/1997 et décret 2000-45 du 20/1/2000)
- De porter au budget 2015 les crédits nécessaires
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

## 6. TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire présente au conseil municipal des devis concernant des travaux en section d'investissement. Il convient de transférer des crédits comme suit :

### DEPENSES INVESTISSEMENT

#### **PROG 9219 Aménagement mairie**

Compte 2051 Licences et droits similaires + 900 €

#### **PROG 9240 acquisition de matériels**

Compte 2184 Mobilier + 3000 €

#### **PROG 9225 DIVERS BATIMENTS**

Compte 2135 installations générales - 3900 €

Le conseil autorise à l'unanimité ces transferts de crédits

## 7. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable expose les travaux de sa commission.

### Questions diverses

## PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire informe le conseil qu'il convient de lancer une nouvelle procédure de reprise de concessions abandonnées et en état de délabrement.

Le Conseil autorise la nouvelle procédure et désigne une commission chargée des constats d'abandon.

Sont désignés : MM Daniel FIEVET – André Marie FORRIERRE – Raymond DENHEZ- Jérôme MELI- Logan RAMETTE

## SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

En compensation de l'animation des T.A.P. par un bénévole, le conseil à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle au Basket-Club de 100 euros. Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget 2014.

## PLAN DES AMENAGEMENTS RUE DE CAMBRAI

Le Maire présente au conseil le dernier plan des aménagements pour la rue de Cambrai. Cette question diverse n'est pas soumise à un avis du conseil.

**COMMISSION SANTE**

Madame Isabelle GALLOIS présente sa démission de la commission « santé » et explique au conseil ses motivations.

**MOBILIER VITRINES**

Monsieur XXXXXXXX a cessé son activité de bijouterie et a prêté des vitrines d'exposition à la mairie. Le conseil étudiera une éventualité d'achat si Monsieur XXXXXX fait une proposition de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 22H50.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,